Parc naturel régional de Camargue

S/PREFECTURE D'ARLES
12 OCT. 2016
ARRIVEE

Registre des délibérations
Délibération n° 04 : 04/10/2016

SURVEILLANCE ET PROTECTION DES ESPÈCES PATRIMONIALES EN CAMARGUE - ANNÉE 2017

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quatre octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

- **Étaient présents :**

— **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Béatrice Aliphat, Jean-Marc Martin-Teissere
— **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana
— **Représentants des Communes :**
Commune d'Arles : Nicolas Koukas
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani

- **Avaient donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere, Pascale Licari à Béatrice Aliphat
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
Commune d'Arles : David Grzyb à Nicolas Koukas
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Patrick Pac
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard

- **Étaient absents-excusés :**

Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac, Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet, Henri Rivas
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

- **Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres**

- **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
Sandrine Kiramarios, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	18	18

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	57

Date de convocation
01/08/2016
RC – 496

Parc naturel régional de Camargue

Parc naturel régional de Camargue

Délibération n° 04 : 04/10/2016

SURVEILLANCE ET PROTECTION DES ESPÈCES PATRIMONIALES EN CAMARGUE - ANNÉE 2017

► Contexte

La Camargue est une zone humide d'importance internationale pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux vulnérables ou en danger. Le succès de reproduction en Camargue peut avoir une incidence notable sur la dynamique de l'espèce au niveau Européen.

En outre, plusieurs espèces nicheuses, autrefois communes en Camargue, voient leurs zones de nidification de plus en plus restreintes ou exposées à des dérangements divers. En parallèle des grands programmes de conservation de ces espèces (Natura 2000/ Plan de restauration), il est extrêmement important d'assurer une surveillance régulière des colonies de certaines espèces (glaréoles à collier, sternes) durant la période de nidification.
De même, certaines espèces de reptiles ou amphibiens, de mammifères, d'invertébrés ou végétales constituent également des espèces patrimoniales au statut parfois défavorable en Camargue nécessitant des compléments d'études ou d'inventaires, des actions de conservation ou de sensibilisation du public.

► Description de l'action

En 2017, le Parc et ses partenaires poursuivront les actions en visant les objectifs suivants :
- Assurer la surveillance et la protection des colonies d'espèces patrimoniales (laro-limicoles, glaréoles)
- Sensibiliser à la protection des espèces vulnérables
- Aménager de nouveaux sites d'accueil pour la reproduction
- Poursuivre la campagne de suivi et d'études des reptiles et amphibiens peu connus de Camargue et l'étendre au groupe des libellules.
- Réaliser des outils de sensibilisation sur différentes espèces (saladelles, tortue cistude…).

Dès le début du printemps, la surveillance des sites potentiels de nidification est mise en œuvre.
Cette surveillance à la fois préventive et destinée au suivi scientifique permet :
- D'anticiper les risques de dérangement et de destruction des sites de reproduction
- D'enclencher la démarche de mise en protection physique des lieux de ponte
- D'établir un suivi précis du nombre de colonies et des habitats naturels utilisés

C'est au vu de plusieurs paramètres (localisation, statut foncier, importance de la colonie) que la décision d'une mise en défens est prise, en accord avec tous les partenaires.

Les colonies mises en défens bénéficient d'une protection renforcée (quasi quotidienne) menée conjointement par tous les partenaires assistés des agents assermentés. Une information est également apportée aux usagers, notamment lorsque les colonies sont localisées sur les plages de Camargue.
Un bilan annuel de l'opération est réalisé avec l'ensemble des partenaires dans l'objectif notamment d'apporter les modifications nécessaires à une poursuite favorable de cette action.

► Budget prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Surveillance et suivi des colonies de laro-limicoles, d'hirondelles et de rapaces nocturnes, matériel scientifique ou matériel de protection des colonies	20 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	24 000€
Etude, compléments d'inventaires ou vulgarisation scientifique (odonates, amphibiens, reptiles, flore)	5 000€	PNR Camargue	6 000€
Surveillance et suivi des colonies de glaréoles	5 000€		
Total	**30 000 €**	**Total**	**30 000 €**

Planning prévisionnel de réalisation : printemps 2017 à printemps 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide le programme de surveillance et de protection des espèces patrimoniales ainsi que le budget prévisionnel associé, et autorise le Président à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président du Syndicat mixte de gestion
du Parc naturel régional de Camargue

Le Président,
Roland CHASSAIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12 OCT. 2016

Et de l'affichage effectué le 19 OCT. 2016